

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13. MONTREAL, VENDREDI 31 MAI 1850. No. 74.

Le Comité de Salut Public. (Extrait de l'Univers.)

Nos lecteurs trouveront dans l'extrait suivant de l'histoire de causes de la Révolution française, par M. Granier de Cassagnac, un tableau curieux et fidèle du gouvernement du Comité de salut public, au point de vue des idées religieuses et morales :

« Considéré dans ses rapports avec les idées, les sentiments et les croyances, on peut dire que le gouvernement de la Révolution fut la dégradation et l'abaissement de l'espèce humaine, systématiquement appliqués à la France. Arts, sciences, lettres, poésie, religion, vie de foyer et du monde, la démagogie joua et ce versa tout de son pied boueux et sanglant. La société avait été si profondément et si complètement bouleversée que tout ce qu'elle avait de vaseux, de putréfié et d'immonde était monté et se tenait à sa surface. La stupidité effrontée, la crapule grossière, le pillage cynique se prolifèrent aux lieux où l'œil de l'Europe contemplait autrefois l'honneur, l'élegance et le génie; si bien que lorsque la Providence jugea qu'il était temps de rétablir les lois morales du monde, il n'y eut que ces deux choses à faire: vider les palais dans les goûtes et les grôles dans les palais.

« Le plus grand crime qu'un gouvernement puisse commettre envers une nation, c'est de lui ôter ses croyances. Prendre à une famille son fils, son pain, sa maison, c'est attaquer sa vie. Le peuple surtout n'a que la religion pour nourrir sa pensée, pour éclairer son âme, pour diriger sa conscience. Il ne peut pas, avec Platon, Sénèque ou Leibnitz, remonter à l'auteur de tout par le sublime effort de l'idée pure. Il a besoin que Dieu s'incline jusqu'au niveau de ses mains tendues vers lui; et puis, qu'il n'a point, pour pénétrer les profondeurs du ciel, l'esprit qui raisonne et qui affirme, c'est bien le moins qu'on lui laisse le cœur qui se soumet et qui croit.

« Même à part ce qu'elle a d'incomparable et de divin dans sa nature, la religion, considérée comme simple véhicule des idées civilisatrices, est bien supérieure à toutes les philosophies du monde. Si grande, si élevée, qu'on la suppose, une doctrine philosophique ne s'adresse jamais qu'à quelques intelligences d'élite, fécondées par le travail et mûries par la réflexion. La religion, au contraire, s'adresse à tous les esprits, les pénètre avec la même facilité et les gouverne avec la même empire. Voilà pourquoi les disciples d'une philosophie tiennent toujours dans une école, tandis que les disciples de la religion couvrent l'univers.

« C'était donc bien à la vie même de la France que le gouvernement de la Révolution s'était attaqué en poursuivant l'annihilation des croyances religieuses; il savait qu'en frappant la foi le coup était mortel.

« Les populations des villes, en général plus mêlées, plus corrompues, plus faciles à réprimer et à influencer, et la population de Paris en particulier, furent l'objet des premiers essais des révolutionnaires contre les cultes. Ces essais firent rudés, car les racines de l'antique foi étaient profondes. Tandis que vers le mois de juin 1793 la bourgeoisie de Paris, plus voltairienne, commençait à ne plus se marier aux églises et à ne plus faire

baptiser ses enfants (1), le peuple, plus pieux, s'obstinait à suivre les processions de la Fête-Dieu dans les rues. Il forçait les esprits forts à se découvrir, et amenait au district le boucher Legendre, qui avait voulu rompre les rangs des fidèles avec sa charrette ensanglantée (2). Au commencement de décembre, dit un journaliste philosophe, les églises étaient pleines et les assemblées primaires désertes (3); et, le soir de Noël, tout Paris courut à la messe de minuit (4). Le scandale parut monstrueux aux journaliers. Ces mêmes hommes, qui réclamaient pour eux la liberté de la presse, attaquaient dans les autres la liberté de la conscience; et la section des Gravilliers, organe de cette intolérance philosophique, s'empessa de faire fermer, selon l'expression de Chaumette, toutes les boutiques à prières.

« Ce n'était donc pas le peuple qui était irréligieux, c'étaient ceux à qui la Providence avait donné la mission de le conduire, et qui prirent la tâche de le corrompre. C'était cette presse, fière de sa fausse science, et cette administration, modérées sur la représentation nationale. Quel pays ne succomberait lorsque la dégradation lui vient de son propre gouvernement ?

« Dès les premiers mois de 1793, la guerre au catholicisme était ouverte. Le costume ecclésiastique était prosaïque par un décret. Quelques prêtres courageux osaient le porter encore sur la charrette fatale, en accompagnant les vicaires à l'échafaud; et de misérables journalistes, encore plus lâches que féroces, trouvaient que cet appareil n'avait pas les mœurs d'une nation éclairée, humaine et libre (5). Apparemment qu'il y aurait eu plus d'humanité à priver un homme de sa consolation suprême, et que la raison de la France se serait montrée avec plus de lustre, si les patients avaient été traités comme des animaux qu'on traîne au charnier.

« La Convention et la commune de Paris s'étaient partagé l'œuvre infâme de la démocratisation publique. Encore était-ce la commune qui prenait l'initiative; la Convention obéissait. La commune fit un dieu de Marat, et, par un arrêté du 23 octobre 1793, elle le plaça dans les divers sanctuaires élevés à Marie (6); la Convention alla faire son apostrophe, et se mêla aux litanies que les jacobins chantaient à son honneur.

« Pendant les derniers mois de cette sanglante année s'accomplirent les trois plus grands outrages que la Révolution ait commis contre les mœurs publiques: l'établissement du culte de la Raison, l'abjuration du clergé et des sections de Paris et la profanation des objets employés au culte.

« C'est principalement une sorte de niais, à grandes prétentions philosophiques, nommé Chaumette, procureur-général de la commune, qui fut le promoteur du culte de la Raison. C'est lui qui en requit et qui en obtint l'établissement du conseil de la commune et de celui du département. La Convention ne fit que sanctionner cette nouvelle religion, lorsqu'elle décréta, le 20 brumaire an II (10 novembre 1793), sur la motion de Thuriot, que

la basilique de Notre-Dame serait consacrée à son culte. Le jour même eut lieu la cérémonie. Une montagne avait été dressée dans la nef, portant, à son sommet, un temple avec cette inscription: A LA PHILOSOPHIE. Une prostituée, vêtue en deesse, nue pique à la main et coiffée du bonnet rouge, sortait du temple, s'asseyait sur une sorte de nuage et recevait l'hommage de deux rangées de jeunes filles habillées de blanches. A ses pieds brûlait, sur un fût de colonne, une lampe qui était le flambeau de la vérité; et un hymne était chanté par tous les sans-culottes présents, accompagné, dit un journal, d'une musique républicaine (1). La Convention n'ayant pu assister le matin à cette indécente parade, elle fut recommencée le soir en sa présence.

« Ce fut trois jours avant cette fête, le 17 brumaire, que Gobel, évêque constitutionnel de Paris, vint, avec ses douze vicaires, déposer ses lettres de prêtrise sur la tribune de la Convention. Ce malheureux vieillard, qu'une première faute conduisait à une seconde, avait opposé une longue résistance et d'abandonnées larmes à cette honteuse action. Mais la faction athée et révolutionnaire, qui voulait abattre les croyances, avait besoin d'un éclatant exemple pour effrayer ou pour entraîner le clergé. Momoro, président du département de Toulouse, se rendirent, le 16, à onze heures du soir, chez Gobel, et voulurent lui imposer une abjuration. Pour éviter la mort, dont ils le menacèrent, Gobel consentit à renoncer à ses fonctions. La Terreur lui arracha plus encore, car voici une partie des paroles qu'il prononça le lendemain: « La volonté du peuple souverain est ma loi suprême, et mon premier devoir ma soumission à ses ordres. C'est cette volonté qui m'avait élevé au siège de l'évêché de Paris... Aujourd'hui, qu'il ne me soit plus permis d'avoir l'âme publique et nationale que celui de la liberté et de la statue de la sainte égalité, je viens vous déclarer hautement que, dès aujourd'hui, je renonce à exercer mes fonctions de ministre du culte catholique. Les citoyens, mes vicaires, ici présents, se réunissent à moi. En conséquence, nous vous remettons tous nos titres (2). »

« Ce n'était peut-être pas tout à fait une apostasie, mais c'était néanmoins une insigne lâcheté. Plusieurs ecclésiastiques, évêques et prêtres l'imitèrent. Deux méprisables renégats le dépassèrent. Coupé de l'Oise et Julien de Toulouse, l'un évêque constitutionnel, l'autre ministre protestant, s'empressèrent à la tribune et déclarèrent, avec des rires éhontés, que leur ministère n'avait été qu'un pur charlatanisme (3). La lâcheté de Gobel ne le défendit pas de la fin tragique qu'il avait redoutée, car il périt sur l'échafaud, le 13 avril 1794, avec ces mêmes athées qui l'avaient déshonoré.

« La faction athée avait calculé juste. L'action de Gobel entraîna la plus grande partie de ce clergé de jureur dont la Constituante avait affligé la France. Des juifs, des protestants, des catholiques constitutionnels appar-

tèrent à la commune de Paris les objets consacrés à leur culte (1) et cette ignominie des rabbins, des ministres et des prêtres poussa le malheureux peuple encore plus avant dans la dégradation morale. Des députations des sections de la Maison Commune, de Bonne-Nouvelle, de Beaupaire, des Quinze-Vingts, des Lombards, des Gravilliers, de l'Homme-Armé, de Guillaume-Teil, de Mucius Scaevola, des Piques, de l'Armat, de Montrouil, des Marchés, de la Fraternité et des Invalides, vinrent tour à tour à la Commune abjurer la foi de leurs pères, et déclarer qu'elles entendaient suivre désormais le culte de la Raison (2).

L'expédition contre Cuba.

Sentiments qu'elle éveilla dans les Etats-Unis.— Interpellations au Congrès.— M. Yulee et Webster.— Précautions prises par le gouvernement de Cuba.

Depuis que la tentative du général Lopez est devenue un fait certain, toutes les autres questions à l'ordre du jour ont pâli, l'intérêt se concentre sur un seul point: l'île de Cuba.

La soudaineté des révélations, l'ensemble avec lequel elles sont parties tout à la fois de New-York et de la Nouvelle-Orléans, ont excitée une émotion extrême qui se fait ressentir des rives du Mississippi aux frontières du Maine. Chaque jour d'ailleurs apporte sa nouvelle, son bruit, sa rumeur, qui se propage et vient éveiller des sensations différentes suivant la latitude. Au nord, sauf quelques têtes ardentes ou quelques fanatiques qu'on trouve toujours prêts à applaudir aux plus folles entreprises, l'expédition ne rencontre guère qu'un blâme sévère, quand elle ne soulève pas l'indignation ou le dédain. Au Sud, au contraire, elle est entourée d'une sympathie extraordinaire qui se manifeste parfois avec une franchise de plus en plus marquée, à mesure que vous approchez du Golfe du Mexique. Les journaux de la Louisiane sont unanimes dans les vœux qu'ils forment pour le succès de l'invasion, et ils en calculent les chances avec une partialité qui prouve toute l'ardeur de leurs desirs. Cette double disposition qui se manifeste dans la population, a déjà rougi dans le Congrès. Les mesures prises par le gouvernement pour mettre un tardif obstacle au projet des envahisseurs, ont été immédiatement de la part de représentants du Sud, l'objet d'observations qui annoncent une désapprobation formelle de la conduite de l'Exécutif. Dès lundi M. Yulee au sénat et M. Inge à la Chambre des Représentants demandèrent à l'Exécutif, par voie de résolution, des explications et des renseignements sur l'expédition et surtout sur les ordres donnés à ce propos. Le sénateur de la Floride a commencé dans la séance d'avant-hier le développement de sa motion, et il l'a fait en termes qui doivent sembler étranges dans la bouche d'un sénateur des Etats-Unis. Il s'est prononcé en effet de la manière la plus catégorique contre l'intervention de la marine américaine dans cette affaire, traitant d'usurpation de pouvoir la décision prise par

le général Taylor. Le raisonnement sur lequel il étale cette doctrine est assez curieux; forcé de reconnaître les devoirs sacrés de la neutralité, il prétend que l'entreprise actuelle ne tombe point sous le coup des traités, parce qu'il ne s'agit pas d'une invasion proprement dite. Le véritable jour sous lequel doit être considéré, suivant lui, l'entreprise du général Lopez, est celui d'une « guerre civile », dans laquelle l'Union ne saurait intervenir sans violer le principe fondamental de sa politique. Dans de telles circonstances, poursuit-il, des navires dans des eaux étrangères, empêcher les citoyens américains de débarquer sur une côte placée en dehors de la juridiction des Etats-Unis, c'est porter une atteinte flagrante à la liberté de l'émigration et du commerce. Aux yeux de M. Yulee, ceux qui ont fourni à l'expédition des navires, des armes, des approvisionnements, n'ont fait qu'user du droit que conservent dans toute guerre les négociants d'une nation neutre de vendre tout ce qu'il leur plaît aux parties belligérantes.

Cette dernière assertion est une hérésie trop évidente en matière de droit international, pour qu'il soit besoin de la relever. Un exemple récent et emprunté à l'histoire même des Etats-Unis suffit d'ailleurs à le démontrer: il n'y a pas si longtemps que nous avons vu mettre embargo sur le steamer *United States*, acheté par la Prusse, sur seul soupçon qu'elle voulait en faire usage dans la guerre danoise. Le reste des arguments présentés par le sénateur de la Floride ne souffre pas davantage l'examen et il faut que ses sympathies personnelles pour les envahisseurs de Cuba soient bien fortes pour le faire descendre ainsi à des sophismes également indignes et de la bonne foi internationale et de l'enceinte où ils étaient articulés.

Le Sud avait parlé par la voix de M. Yulee; c'est M. Webster qui s'est chargé de faire entendre la pensée du Nord, en répondant avec énergie aux assertions de son collègue de la Floride et en rappelant les devoirs qu'impose une franche et sincère neutralité. Il a rappelé que, dans le cas actuel, les obligations qu'elle impose empruntent une nouvelle force à des stipulations particulières. Depuis longtemps, les Etats-Unis se sont engagés envers l'Espagne à la seconde dans ses efforts pour conserver l'île de Cuba, tant qu'il ne lui conviendrait point d'en faire une cession volontaire. Cette promesse, dictée par la crainte de voir cette colonie si vivement convoitée passer aux mains d'une puissance européenne, est formelle. En prenant les mesures qu'on lui reproche, l'Exécutif a non-seulement obéi aux devoirs que lui dictaient les relations internationales, mais il a encore rempli une obligation spéciale contractée volontairement par le gouvernement américain. S'il est vrai qu'une expédition militaire ait été équipée aux Etats-Unis contre Cuba, le Président, en la poursuivant partout où il peut l'atteindre, ne fait qu'exécuter la loi; car la juridiction des Etats-Unis s'étend sur tout navire qui prétend se couvrir de leur pavillon.

L'appui de cette doctrine, la seule morale et légalement équitable, il a suffi à M. Webster de citer l'acte de 1818, qui joint d'une amende de \$3,000 et d'un emprisonnement de trois années (au maximum) toute personne convaincue d'avoir « commencé, com-

FEUILLETON.

M. DE FALLOUX. (EXTRAIT DES "TRIBUNS"—BIOGRAPHIES PARLEMENTAIRES.)

Mais passons, et arrivons à une date récente qui nous fournira une appréciation juste et probable, une idée vraie, nous l'espérons, sur le sujet que nous étudions aujourd'hui.

On peut dire avec juste raison que les deux séances des 24 et 26 mai furent deux représentations dramatiques, où M. de Falloux enleva toutes les couronnes du succès le plus éclatant. Dans ces deux séances, il s'est élevé tout à coup à la hauteur des premiers talents parlementaires, bien que ce dernier mot soit à nos yeux insuffisant pour caractériser l'homme de la tribune de nos jours. Vraiment, — la montagne ne pouvait lui faire la partie plus belle; — il en a profité en habile tacticien, et s'est avancé sur le terrain du combat avec une intrépidité sereine, mais poussée à fond.

Au milieu de tant d'attaques simultanées et acharnées, qu'il avait à faire le tribun ministre? répondre à tous en même temps? chercher à renverser ses adversaires d'un seul coup de foudre? Outre que le tonnerre n'est pas très facile à manier, remarquons qu'un hurlement violent est presque toujours un danger, et qu'il est très souvent une maladresse. Do

quoi s'agit-il ici? Le tribun ministre avait à se défendre contre une triple attaque: question des ateliers nationaux (question rétrospective, il est vrai); question de la responsabilité du cabinet dont il fait parti (question brûlante); enfin question personnelle. Que dis-je! question qui tendait à envenimer les œuvres historiques et littéraires même de M. de Falloux. Vraiment, ceci rappelle le dernier Horace contre les trois Curiaes.

Que vouliez-vous qu'il fit contre trois. Qu'il mourut? — Non certes, et le valeureux champion n'était pas de cet avis. — Cependant la position devenait périlleuse de moment en moment. Ici c'est Ledru-Rollin, ce rude jouteur, qui incrimine tout et passionne tout sur la montagne; là c'est Flocon qui à propos du commandement du général Changarnier, soulève, comme une tempête, la dissolution des ateliers nationaux, et montre du doigt le sang des barricades de juin, tout en évoquant par un tour de force incroyable, les fantômes sanglants des réactions du midi en 1815. Tout cela à l'adresse de M. de Falloux, qu'il veut rendre responsable du passé comme du présent. Enfin, vient M. Joly, avocat blanchi sous la robe noire; il vient (le croirait-on) un livre à la main, annonçant que l'homme qui a écrit *en l'honneur de l'Inquisition et de la St. Barthélemy*, est bien capable de trahir la parole de la république. Nous ne comptons pas une grêle de traits acérés partant de la gauche et venant siffler aux oreilles du ministre immobile à la tribune.

Eh bien! en face de tant de colères, M. de Falloux n'hésite plus. Il a calculé les forces de l'ennemi, et je suis bien sûr qu'en voyant tant de violence déchaînée, il s'est dit en lui-même: « Si à force de cal me et de fermeté je les pouvais tellement à bout qu'ils en perdissent la voix et la raison! si je les épuisais en concentrant mon énergie!... Essajons. »

Alors le combat change de face. M. de Falloux abdique tout à coup la passion du tribun. — Ce n'est plus même l'orateur parlementaire qui répond, c'est un magistrat qui pose froidement les questions, qui établit son réquisitoire, qui assigne à chaque assertion ses limites, annonçant qu'il fera la part de chacune, et poursuivant l'incensation par l'incensation. En effet, inflexible, calme, mais (ce qui est plus terrible encore) poli et mesuré, c'est du haut de la tribune qu'il laisse tomber sur ses adversaires, après les avoir classés et divisés, ces mercuriales sans réplique qui firent céler les braves de la salle toute entière. A l'un, c'est une leçon de haute politique qu'il donne; à l'autre, c'est une leçon d'histoire; à un troisième, c'est une leçon de philosophie. Oui, vraiment, M. le grand-maître de l'université, vous portiez bien l'hermine dans ce moment là!

Le triomphe fut complet, car de cette harangue improvisée par une âme chaleureuse, et serinée, cependant, en face de l'animosité personnelle, injurieuse, acharnée; de cette harangue, dis-je, des souvenirs restèrent ineffaçables dans la mémoire du peuple et dans les annales de la législature. Ainsi ce sera l'éternel honneur

de M. de Falloux d'avoir magistralement proclamé à la tribune nationale: — « Que la France, qui dédaigne les trembleurs, est lasse aussi des hommes qui prétendent faire trembler; » et d'avoir répondu à ses adversaires avec une si haute éloquence: « que la France, après tant d'expériences malheureuses, ne veut ni des hommes capables de rien, ni des hommes capables de tout. »

Avouons-le avec impartialité, quelque soit la foi politique que l'on professe, quelque soit le drapeau sous lequel on marche, il est impossible de ne pas applaudir à de telles paroles.

Pour moi très convaincu aujourd'hui que M. de Falloux est un orateur de premier ordre, comme il est probablement un excellent ambassadeur, je reprends mes tablettes de 1832, et je modifie singulièrement mes appréciations de ce temps là en face des événements de ce temps-ci; événements qui les ont raménées dans les véritables voies qui leur étaient destinées.

L'esprit humain est donc bien son de se préoccuper de l'avenir. Tout y est réglé par la providence. Concluons donc que pour ne pas faire fausse route dans la vie, il suffit d'écouter avec bonne foi cette voix intérieure qui parle à chacun de nous son langage particulier.

Nous écrivions les lignes qui précèdent, lorsque tout à coup se dressa au milieu de Paris l'insurrection du 13 juin 1849. La question politique et sociale venait de désertir le palais de la législature; elle prenait les armes et courait les rues. Tout l'intérêt vital, toutes

les anxiétés étaient là. Les tribuns s'étaient bien déclarés en permanence dans l'assemblée, mais la révolution aussi se tenait ailleurs en permanence, et, ma foi, avec une attitude bien autrement menaçante.

Eh bien! qui l'aurait prévu? Cette insurrection ne devait être qu'un violent coup de vent. Grâce au ciel et à l'admirable général Changarnier, l'orage n'a point éclaté; cependant sur la ville de Paris, tout gonflé qu'il était, pendant de colères et de vengeances. Ce nuage si livide a été crevé pour ainsi dire avant son heure, et par cela même il s'est fondé sans fracas et sans destruction. L'épée de Changarnier, l'héroïque attitude de l'armée, l'élan de la garde nationale et le bon sens de la population ouvrière de Paris ont fait cela. Désormais la paix est signée entre les honnêtes gens de tous les partis; c'est à dire, entre les majorités imposantes. — On a vu de près ce que vaut et ce que peut la fraternité montagnarde et socialiste. Le fédéralisme succède à l'indignation. La justice prononcera; (elle a prononcé) abstenons-nous de toute rérimination.

Après les orages de la rue, la tribune nationale sera-t-elle affranchie de ces discussions violentes qui l'ont assailli jusqu'ici? L'ordre rétabli sur la place publique, le sera-t-il aussi à l'Assemblée? Enfin, puisque nous avons échappé à une convention, sommes-nous certains d'avoir un parlement?

Telles sont les questions que l'on pose en ce moment, et auxquelles personne ne répond cependant.

(1) Prudhomme, *Révol. de Paris*, t. 17, p. 210 à 215, où sont rapportés tous les détails relatifs à cette fête, avec une gravure représentant le Temple de la philosophie, la Déesse de la raison et son entourage.
(2) Prudhomme, *Hist. des Révol.*, t. 8, p. 202 à 205.
(3) Prudhomme, *Révol. de Paris*, t. 17, p. 213.
(4) Voir les procès-verbaux de la commune, 22, 23 brumaire, an II.—Prudhomme, *Révol. de Paris*, t. 17, p. 235, 273.
(5) Voir les procès-verbaux de la commune, 19, 22, 25, 26, 27 brumaire an II.—Prudhomme, *Révol. de Paris*, t. 17, p. 234, 274, 275.

biné, pourvu on préparé une expédition on entreprise militaire, dirigée contre le territoire ou les domaines d'une puissance avec laquelle les Etats-Unis se trouvent en paix.

La discussion n'est pas allée plus loin, M. Henry Clay s'étant interposé pour ramener le sénat à son ordre du jour; mais elle doit se renouveler aujourd'hui même: nous verrons se dessiner plus nettement les opinions opposées dont nous constatons la naissance.

Quel que soit, au demeurant, le succès des efforts ordonnés à Washington pour empêcher le débarquement, les compagnons d'aventure du général Lopez trouveront les autorités de Cuba préparées à les recevoir. Des nouvelles de la Havane en date du 11 mai nous annoncent que le comte de Mirasol était arrivé avec une partie des renforts qu'il amène; le reste était attendu d'un moment à l'autre à bord des navires qui n'ont pu le suivre.

Courrier des Etats-Unis.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 31 MAI 1850.

BULLETIN.

Caractère de la discussion parlementaire à Toronto. — La Presse du Haut-Canada et les réserves du clergé. — Crausage du Lac St. Pierre. — Réciprocité commerciale. — W. L. McKenzie. — Revenu de nos douanes en 1850. — La famille régnante en Angleterre.

Jusqu'ici, bien qu'il ait été fait allusion, dans le Parlement, à des matières d'un haut intérêt, aucune mesure ayant ce caractère n'a encore occupé la Chambre. Mais le langage acrimonieux dont on fait usage à l'égard du ministère quelques-uns de ses fongueux adversaires, fait présumer, par anticipation ce que seront les débats que ne manqueront pas de produire certaines questions irritantes qui doivent être agitées, à cette session, au sein de l'assemblée législative.

La question d'abolition des réserves du clergé continue d'occuper dans le Haut-Canada l'esprit de ceux même qui n'ont pris aucune part aux démarches qui l'ont amenée devant la Législature. Nous ne savons à quel chiffre peut s'élever le nombre de partisans de ce projet; quel qu'il soit, la chose n'en est pas moins de nature à provoquer l'intérêt qu'elle excite.

Le Herald du 24 courant, parlant de la même question, gourmande la majorité de "l'Association contre les Réserves," parce qu'elle n'a pas insisté à ce que le Cabinet en fit une mesure ministérielle. Tout en laissant voir sa prédilection pour le système de support volontaire de la Religion, comme partie de quelque grand changement politique, il conclut à dire que, puisque les "Clear Grits" du Haut-Canada ne sont pas disposés à risquer leur influence politique pour faire prédominer leurs idées dans le Bas-Canada, la population de cette dernière section, les Bretons du moins n'ont plus d'intérêt à la querelle qui agite l'autre, et qu'il est mieux pour elle que les choses demeurent où elles en sont maintenant.

D'un autre côté, le correspondant de Toronto du Pilot, assure que M. Price (le représentant qui a soumis cette mesure à la chambre

dès le début de la session) verra sa demande appuyée de tous les membres du gouvernement, du Haut-Canada. — On lit à ce même sujet dans le Packet de Bytown:

"On est aujourd'hui très attentif à ce qui sera fait des réserves du clergé, et le refus des ministres d'en faire une mesure émanant d'eux, a augmenté depuis peu l'irritation dont elle est le sujet. Si, dès l'origine, on avait approprié les réserves à tracer des chemins et à ériger des ponts dans le Haut-Canada, le pays présenterait un aspect différent, — le clergé protestant aurait été bien et décemment pourvu, et nous nous serions épargné une forte dépense de sentiments politico-irreligieux qui ont fait un mal immense, moralement et sous d'autres rapports, à la population."

Nous n'avons pas besoin de rappeler que le but en contemplation de la part de ceux qui demandent l'abolition des réserves, est de les approprier à l'instruction publique.

Lord Sydenham (Gouv. Thompson) exprimait ainsi son opinion à cet égard: "Les Réserves du clergé ont été, et sont encore le premier et le pire des griefs — la source de tous les troubles de la Province, la cause de la rébellion (dans le Haut-Canada, sans doute, à cause des prétentions diverses sur le partage) — la consigne en usage permanente aux hostilités — la cause perpétuelle de la discorde des disputes et des haines. Il n'y a pas un homme, de quelque parti qu'il fut, qui ne m'ait dit que le plus grand bien que l'on pût faire à la province, serait de les ensevelir dans l'Atlantique, et que personne n'en profiterait; car après tout, il y a peu à mettre en partage — Déduction faite des charges, il ne restera rien pour les dix ou douze années qui suivront; mais la difficulté est dans un arrangement."

Dès l'origine, l'octroi même des réserves a eu un caractère vicieux, à raison de l'incertitude que l'Acte Impérial laissait planer quant à ceux qui pouvaient ou ne pouvaient pas en réclamer la propriété. — Depuis, cette incertitude a été tranchée par un jugement interprétatif, rendu par l'autorité métropolitaine, à la demande des parties. Il paraît hors de doute que l'insuccès de cette intervention de la mère-patrie n'est attribuable qu'à la diversité et à la jalousie des sectes protestantes qui divisent le Haut-Canada. Surtout, on ne peut supporter l'idée de voir reproduire dans la colonie un *fac simile* de l'Eglise établie d'Angleterre. La haine pour un Etablissement sur un pied analogue, explique l'acrimonie de cette querelle suscitée à propos des réserves. Nous avons dit un mot de crausage projeté du Lac St. Pierre; ce sujet a motivé les réflexions qui suivent de la part du *Canadien*:

"Un journal anglais de Montréal dit avoir appris de Toronto que le gouvernement se propose de demander à la législature une allocation de £25,000 pour continuer à creuser le canal du lac Saint-Pierre, au fond duquel on a jeté déjà £80,000 que le courant a emportés ou recouverts de sable et de vase. Si jamais on réussit à rendre ce canal, et ce qui sera plus difficile encore, à le maintenir, assez profond pour laisser monter les plus grands navires jusqu'à Montréal, les habitants du Haut-Canada exigent, et avec un égal droit, qu'on approfondisse et qu'on élargisse les canaux, et que l'on creuse le lit des autres lacs et des rivières, où il en sera besoin, pour laisser monter les mêmes navires à Kingston et Toronto, puis jusque dans les lacs Erie, Huron et Supérieur. Ne vaudrait-il pas mieux se borner pour le présent à ce qui est devenu praticable et qui n'est pas au-dessus de nos moyens? Avec moins d'argent qu'on n'en aura jeté peut-être inutilement comme sans nécessité dans le canal déjà navigable du lac Saint-Pierre on pourrait ajouter à notre navigation intérieure plus de cinq cents lieues de côtes à l'Ouest, par un canal de quelques milles autour du Saint-Sauveur qui interrompi la navigation entre le lac Supérieur et le lac Huron, et plus de cent lieues à l'Est, par un canal de sept à neuf lieues qui joindrait les eaux du Saint-Laurent et du Saint-Jean par le lac Témiscouata et la rivière Madawaska."

Le Bill de réciprocité, à propos duquel M. Price témoigne assez joyeusement son incrédulité, a été rapporté le 16 mai à la chambre des représentants, sans amendements, puis renvoyé au comité général sur l'état de l'Union. Le 21, M. Harris, de l'Illinois, a proposé un amendement

à ce bill, dont nous ignorons la teneur. Des journaux attestent, d'ailleurs, les progrès de la mesure à Washington.

M. W. L. McKenzie est définitivement fixé à Toronto. On lui prête l'intention de se faire le rédacteur d'un journal qui avouerait toute réforme utile et la mise en pratique efficace du gouvernement constitutionnel ainsi que le progrès réel de la prospérité publique et individuelle, sans recourir aux procédés égarés. M. McKenzie est une plume habile, et il a reçu à cet égard les meilleurs compliments du *Mercury* qui en même temps, le félicite de cette conversion politique, fruit de l'expérience et de la réflexion.

Un écrivain anonyme, par la voie du *Pilot*, sur bonne autorité, que le revenu des douanes pour les quatre premiers mois seulement de cette année, excède £50,000 celui de l'an dernier pour la période de temps correspondante.

L'anniversaire de la naissance de la Reine Victoria a été célébré à Québec ainsi qu'à Montréal avec les honneurs accoutumés. La Reine est née le 24 mai 1819; elle est entrée vendredi dans sa 32e année. Monté sur le trône le 20 juin 1837, et mariée le 10 février 1840 au Prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha, plus jeune qu'elle de trois mois, Sa Majesté a donné les jours princes et princesses dont les noms suivent: 1. Victoria, née le 21 novembre 1840; 2. Albert, prince de Galles, le 9 novembre 1841; 3. Alice, le 25 avril 1843; 4. Alfred, duc de Kent, le 6 août 1844; 5. Hélène, le 25 mai 1846; 6. Louise, le 18 mars 1848; 7. Arthur, le 1er mai 1850.

VOTES ET DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

DEBATS.

Suite.

M. Hincks. — L'honorable député de St. Maurice a parlé défavorablement des travaux publics exécutés aux frais de la province depuis plusieurs années; ce qui montre qu'il ne les apprécie pas fort, non plus que le commerce progressif qui en a été le résultat. Il a aussi désigné avec moquerie le paragraphe du discours d'ouverture qui a rapport à l'immigration par le St. Laurent, si rien dans ce pays ne devait induire les étrangers à venir s'y fixer. Mais déjà un nombre considérable d'émigrants sont engagés dans le défrichement. Je désirerais en voir un nombre, cinq fois plus considérable celui que nous pourrions pour voir ici, traverser nos eaux que j'espère voir devenir le canal de l'émigration et la voie de transport des marchandises pour l'ouest. — L'hon. monsieur a admis que quelques mille louis de débetures s'étaient écoulés sur les marchés anglais, et a demandé d'un air moqueur combien de cent mille resteraient encore à vendre. J'ai le bonheur de pouvoir lui dire qu'il ne reste pas une seule débeture en disposition sur le marché anglais. Quant aux débetures de £10 dont M. Papineau parle avec tant de mépris, nous sommes en état de les racheter jusqu'à la dernière. Il y a dans la province des gens toujours prêts à détruire le crédit de la colonie, parce qu'ils diffèrent politiquement d'avec le gouvernement du jour; ils dissident dernièrement que le pays ne pouvait supporter le fardeau de sa dette. Rien de plus inexact. La seule difficulté qu'il ait rencontrée le gouvernement était à effectuer les emprunts nécessaires à la continuation des travaux publics, travaux dont plusieurs ont été commencés sous l'administration précédente qui a laissé à celle-ci des contrats à exécuter. L'émission des débetures était indispensable pour faire face à des difficultés qui déjà n'existent plus. La seule difficulté qu'éprouve encore le gouvernement est celle de terminer les travaux publics. L'hon. monsieur a dit à tort que ces travaux n'avaient d'importance que pour le Haut-Canada; je considère qu'ils n'ont pas moins d'importance pour le Bas-Canada. La ville de Québec a déjà éprouvé les avantages qui doivent en découler.

M. Hincks résume d'autres avancés de M. Papineau sur des points mineurs, et mentionne

le fait que l'administration a concouru dans les mesures adoptées par les provinces inférieures relativement au commerce intercolonial, pour détruire le reproche adressé à l'administration par M. Papineau à ce sujet; justifie contre les attaques de ce député, les mesures de la dernière session; — dit qu'il n'a pas dépendu de l'administration de transférer la direction des postes aux autorités provinciales, et que ce retard est attribuable à l'une des provinces d'en bas; qu'au surplus il a été réglé que les autorités de la province auront ce contrôle au 1er octobre prochain; — fait voir que le bill de représentation n'aura pas l'effet de défranchiser le township de Prest en servant les intérêts d'un parti, puisque la masse du peuple des comtés où ce parti existe sera pourvue de représentants; — justifie l'administration du blâme qu'a voulu jeter sur elle M. Papineau à cause de la destitution de M. Dixon de la magistrature, attendu que si les noms des accusateurs de M. Dixon n'ont pas été donnés, c'est que ce juge de paix n'est pas entré dans sa défense; que dans cet état de l'affaire, il était discret de livrer ces noms ou de ne le pas faire; et qu'enfin on ne saurait comparer les procédés du gouvernement à cet égard avec ceux du gouvernement de 1837-38 par rapport aux destitutions, puis que le ci-devant gouvernement destinait les magistrats sans même leur communiquer les accusations dont ils étaient l'objet.

Séance du 22 mai.

(Discussion sur l'Adresse en réponse au discours du Trône.)

M. Robinson. — Dit qu'il vote contre l'amendement proposé par le colonel Prince, par le motif que lui, M. Robinson, ne sait pas assez ce qu'est la cour de chancellerie pour pouvoir se prononcer à l'égard de son abolition.

M. Smith. — Trouve un peu tardif l'amendement de M. Prince; il serait venu plus à propos à la dernière session lorsqu'il n'avait pas encore été fait de changements dans la cour de chancellerie. M. Prince a laissé subsister pendant 13 ans sans mot dire, le vieux système, avec ses défauts et ses inconvénients; il est singulier qu'il en demande l'abolition au moment où l'on y apporte remède, sans attendre qu'on en ait fait l'épreuve.

M. Morrison. — Diffère de se prononcer sur la cour de chancellerie jusqu'au jour où M. Prince présentera une mesure pour son abolition. Il demande néanmoins qu'on accorde à cette cour nouvellement reconstituée, un temps d'épreuve d'une durée convenable.

M. Smith de Frontenac. — Est en faveur de l'amendement parce qu'il est urgent que cette cour soit abolie. M. Richards. — Est surpris de voir le moteur de la résolution (M. Prince) si complètement changé sur la question de la cour de Chancellerie depuis le temps où il l'a soutenue. Il (M. Richards) était lui-même opposé à cette cour; cependant il a voté en faveur des modifications qu'elle a subies par la mesure adoptée à la dernière session, dans l'espérance qu'une réforme complète satisfierait le peuple. La raison qui le déterminait à considérer ainsi cette réforme, était la création d'une cour d'appel efficace; ce qu'avait impérieusement réclamé le pays. Le barreau de Toronto a envoyé l'année dernière à la Chambre un mémorial couvert de nombreuses signatures et sollicitant l'adoption de la mesure.

M. Cameron (de Cornwall). — Après avoir minutieusement considéré l'amendement (ou résolution) de M. Prince, ne croit pas devoir l'appuyer de son vote. On a dit que l'établissement de cette cour est une bonne tautaine pour quelqu'un; mais cette remarque n'affecte pas M. Blake. Aucun avocat n'a une clientèle plus nombreuse que la sienne, et son acceptation de la charge de chancelier, est, pénalement, une perte réelle pour lui.

M. Baldwin. — L'honorable député de Cornwall vient d'exprimer des sentiments si concordants avec les siens qu'il abrégera, pour cette raison, les remarques qu'il avait l'intention de faire. Ce sujet est un de ceux qui doivent être discutés et décidés sans nul égard aux liaisons politiques. De quelque manière qu'on en dispose, on doit considérer tout ce qui y a rapport sous le point de vue de l'inté-

rêt général. C'est un malheur qu'on veuille sans cesse taxer d'ambition ou d'intérêt personnel les hommes publics qui travaillent à améliorer les choses; cela tend à les rabaisser aux yeux du pays et à tromper l'esprit public. Les hommes qui font ce métier n'ont eux-mêmes l'aptitude pour aucune fonction.

(M. Baldwin insiste en faveur du maintien de la cour de chancellerie et de l'économie produite par le nouvel arrangement; — prouve par la citation d'un journal américain que l'abolition de la cour de chancellerie de l'état de New-York (dont on avait fait mention) n'a pas satisfait comme on s'y était attendu; — cite aussi des articles de la presse de l'opposition, de 1846, à l'appui des réformes effectuées depuis par le gouvernement actuel; — affirme que le personnel de la cour de chancellerie est bien choisi; que les membres de la profession le décident ainsi, et que les reproches d'ambition pour certains services tombent d'eux-mêmes.)

M. Badgley. — Approuve les nominations dont vient de parler M. Baldwin, comme ne pouvant être meilleures. Cependant l'existence de la cour de chancellerie ne lui semble pas une nécessité. Il ne veut pas de deux cours pour deux catégories d'affaires. Si les juges des cours de droit commun ont juridiction sur les cours d'équité, il ne voit plus en ce cas la nécessité d'une cour de chancellerie. M. H. J. Boulton (Norfolk). — Se déclare pour la réunion des cours d'équité et de droit commun, et regarderait ce mode comme avantageux au pays. Chacune des deux cours est compétente pour exercer à la fois les deux juridictions.

M. Cameron (de Kent). — Donne l'historique de l'établissement de la cour de chancellerie dans le Haut-Canada, en 1837. Il fut de tout temps opposé à l'existence de cette cour, et le fut même à l'acte modificatif de la dernière session quoiqu'il fut alors membre de l'administration. Il désire cependant que l'on éprouve l'efficacité des changements qu'a subis cette institution, avant d'invoquer encore.

M. Gagy. — Est d'avis que le système d'équité du Bas-Canada contraste avec le système coûteux de la cour de chancellerie; enot que dans le Haut-Canada l'opinion publique est prononcée contre cette cour et que le devoir de la chambre est de donner effet à cette opinion populaire. Il reconnaît la haute intégrité du chancelier actuel.

M. Price. — S'étonne de ce que les avocats qui avaient sollicité, préparé et adopté les formes de la cour de chancellerie, soient siôt près à les rayés du catalogue des statuts, sans leur donner le temps d'une épreuve convenable. Le procédé qui l'étonne le plus est celui du représentant de Norfolk (M. H. J. Boulton) qui, après avoir soutenu et voté pour cet acte de réforme à la session dernière, vient maintenant en proclamer l'inutilité.

M. Hopkins. — Il faut abolir la cour de chancellerie... il faut aussi diminuer le nombre des avocats dans la Chambre. Plus il y a d'avocats, plus il y a de troubles... Ce sont des hommes à faire des lois pour leur propre avantage et celui de leur corps.

Le projet de loi de M. Prince étant mis aux voix, est rejeté par une division qui présente en sa faveur 17 voix contre 45.

M. Hincks se lève au milieu de cris: "à l'ordre! à l'ordre!" venant de l'opposition. Je suis parfaitement dans l'ordre, dit-il, et j'espère qu'on me permettra de faire une remarque. Un membre qui vient de parler a dit que la session serait décidée par les votes des Bas-Canadiens; je désire attirer l'attention de ce membre sur la division et lui faire voir de ses propres yeux que cette question est décidée par une majorité de Haut-Canadiens.

M. Robinson proposa ensuite un autre amendement exposant que c'était le désir de la chambre que les dépenses pour l'érection de prisons et de palais de justice dans le Bas-Canada fussent défrayées par une cotisation locale, au lieu d'être prises sur le revenu public.

L'hon. M. Baldwin dit que le système de l'opposition, de proposer des amendements de cette nature extraordinaire était absolument nouveau, et sans exemple dans aucune partie du monde. C'est une singulière idée de penser qu'il faille discuter toutes les affaires de la session à propos du discours du trône; ce serait une perte de temps sans fruit.

La division étant faite sur l'amendement de M. Robinson, donne 12 pour et 37 contre. Voir les noms dans la liste des votes et délibérations.

CONSEIL LEGISLATIF

Vendredi, 17 mai 1850.

M. H. J. Boulton proposa un amendement pour engager la chambre à désirer et à tenter d'obtenir un conseil législatif électif. M. Baldwin s'opposa à cet amendement sur le même principe que pour l'amendement précédent. Ce n'est pas le temps de discuter ces détails des affaires de la session. Il ne voit pas dire qu'il n'y a pas d'améliorations à faire en fait de franchise électorale, mais il ne promet pas d'aller aussi loin que l'hon. membre. Quant au conseil législatif électif est décidé opposé à cette proposition.

M. W. H. Boulton (Toronto) regrette que le discours du trône ne fasse pas mention d'un conseil législatif électif pour le Canada. Il pense que le temps est venu d'établir ce principe dans ce pays.

M. De Blaquière proposa qu'il soit présenté à S. M. la Reine Victoria une adresse exprimant la loyauté et l'attachement du conseil législatif à la couronne britannique. L'hon. Monsieur développe sa proposition, et est suivi de MM. Ferguson et Goodhue qui appuient sa proposition. La motion passe unanimement.

Lundi, 20 mai 1850.

L'hon. M. Ross se lève et annonce la mort

Il est des optimistes qui voient déjà la sérénité succéder à la tempête; il est des pessimistes qui voient l'horizon plus noir et plus chargé que jamais. Aux uns nous disons: vous vous trompez; aux autres: vous êtes dans l'erreur. La confiance aveugle et la peur sont également funestes.

L'assemblée nationale, pour avoir perdu quelques membres d'une violence fulgurante, ne conserve pas moins dans son sein, une opposition dévouée corps et âme à une guerre systématique. La révolution est là, incarnée, en permanence et l'arme en bras. On élabora nous dira-t-on, un règlement dont les dispositions sévères opposeront la répression à toute excentricité turbulente! (ce règlement est voté et adopté) fort bien. Mais un règlement a-t-il jamais éteint les passions? Celui-ci ne sera-t-il jamais débordé? La chambre intouchable ne manquera pas de sévérité. Pour avoir voté l'exclusion du député Marnel, ne vit-elle pas surgir de rudes champions qui lui firent payer bien cher ce jour de scrupule exorbitant. Non, non vous dis-je, l'assemblée nationale n'est pas arrivée à cette ère bienheureuse de calme et de haute conciliation à laquelle nous aspirons tous et M. le président Dupin, avec son règlement à la main, sa fermeté magistrale et sa causticité redoutable, aura certainement encore bien des luites à subir, bien des coups de sonnette à donner et bien des rappels à l'ordre à fulminer.

Il y aura donc encore beaucoup de passions belligères à l'assemblée législative, et par

conséquent les orateurs parlementaires seront encore et pour longtemps, peut-être, destinés à accepter le rôle de tribuns. Bon gré, mal gré, il faudra se mettre sur la défensive, et quelques fois même devenir agresseur. Seulement, nous l'espérons bien, d'autant n'aura pas l'audace (il en serait venu là) de paraître aux séances, la ceinture armée de deux pistolets; et Tallien ne tirera pas un poignard à la tribune. On se fera bien encore de gros yeux, on s'interpellerà bien encore d'une voix de gros calibre, mais on ne se montrera plus poing et on ne se prendra plus au collet. Les tribuns restent, car la république en face de la révolution, a besoin d'énergiques défenseurs. Ainsi donc, que les organes parlementaires qui ont un penchant louable à reprendre leurs habitudes calmes et modérées, ne se fassent pas illusion, et qu'ils ne songent pas si tôt à troquer contre une toge leur ceinture tricolore et leur gilet révolutionnaire.

Et à ce propos, revenant à notre point de départ, à M. de Falloux, nous serait-il permis d'exprimer à ce tribunal de bonne compagnie toute notre pensée?

Avec un grand talent et avec l'ascendant énergique qu'il exerce sur lui-même, est-il toujours sûr de rester maître de la situation dans un moment donné? Croit-il, qu'il soit suffisant, pour lutter avec avantage dans une séance orageuse, de parler avec lucidité, fermeté et sincérité? Un mot, renoncera-t-il toujours, le cas échéant, à passionner le débat, comme on dit aujourd'hui? Certes, nous sommes loin de lui conseiller la violence, à lui ou

à tout autre; nous voudrions de tout notre cœur que par une entente cordiale, l'assemblée tout entière entrât dans l'âge d'or de la discussion parlementaire. Mais en face des exagérations et des fureurs de la minorité, selon l'expression d'un célèbre général, M. de Falloux ou tout autre organe du pouvoir, n'opposera-t-il que la logique du raisonnement et les franches urbanités du langage? Enfin renoncera-t-il à se passionner devant la passion? Telle est notre crainte en ce qui concerne l'aparticularier. Tel est donc aussi le défaut de M. de Falloux, tribun. Ce n'est, certes, ni le courage ni la fermeté qui lui manquent, encore moins le talent de la parole, c'est la passion. Dans certaines circonstances solennelles, un peu de colère a souvent fait merveilles. Un peu de colère, entendons nous bien: c'est-à-dire, ce mouvement impétueux produit par l'indignation, cette flamme électrique qui passe de l'âme sur les lèvres, et qui donne au geste une certaine brusquerie magistrale au meilleur effet.

Il y a loin de là, n'est-ce pas, à cette brutalité emportée qui caractérise le montagnard pur sang. Quand nous conseillons à M. de Falloux de céder quelquefois à la passion oratoire, de céder même à certaines irritations, nous croyons être fort bien compris de nos lecteurs. Ces dignes et honorables lecteurs savent tout aussi bien que nous que, chez une nature d'élite telle que celle du tribun dont il est ici question, l'indignation n'a ici rien de dangereux, et la colère qui puisse devenir exorbitante. Toutefois, arrêtons là ces paroles in-

sinuations. Nous vivons à une époque si étrange, que certaines gens pourraient bien voir dans ces regrets exprimés sur une question d'art oratoire, une sorte de provocation à la réaction. La réaction! eh mon Dieu! que le mot est joli et bien trouvé? Ce fut, sans doute, un flamboyant bol de punch que les citoyens montagnards-socialistes évoquèrent et consacèrent cette quatrième furie: la réaction! Elle leur apparut toute vêtue de blanc et armée d'un glaive à deux tranchants. Le fantôme était beau et surtout utile. Aussi, avec quelle joie délirante on le signala aux populations crédules! Oui, comme les hommes d'action vous exploiteront, charmante réaction!

Arrêtons nous là. Après la journée du 13 juin, il ne serait pas de bon goût de reprocher à la minorité vaincue ses méfaits et ses roueries. Nous ne sommes pas chargés de fournir des armes aux réquisitoires du parquet de la haute cour de justice. Que M. le procureur-général Baroche ne compte pas sur nous pour approvisionner l'arsenal de ses desirs; assez de gens se chargeront de ce soin. Pour nous, notre mission est ailleurs. C'est une galerie de portraits que nous avons entrepris de peindre; c'est dans le silence de la solitude que nous aimons à dresser notre chevalet, recueillant nos souvenirs, étudiant nos modèles, mais toujours, et surtout, invoquant cette belle muse connue du petit nombre et sans laquelle pourtant tout art s'affaiblit: la sincérité.

de l'hon. Levis Peter Sherwood, membre du conseil législatif. M. Ross dit quelques paroles de louange à l'adresse du défunt, dont la perte, dit-il, affectera péniblement tous ses confrères. Il propose, que pour témoigner son respect pour le défunt, le conseil s'ajourne.

M. Irving profite de la circonstance pour annoncer la mort de l'hon. Jean-Baptiste Taché, décédé le 15 août dernier, et qui était universellement respecté et est généralement regretté. Lui (M. Irving) avait eu le bonheur d'être en connaissance intime avec son défunt ami. Il eût mieux aimé voir un Bas-Canadien chargé de la tâche pénible d'annoncer la mort de son respecté confrère : mais puisqu'on l'en avait chargé et que d'un autre côté il n'était pas d'usage en pareille occasion de faire de longs panegyriques, il ne pouvait s'empêcher de rendre à l'hon. défunt un dernier témoignage de respect, en disant que, par sa défense invariable et énergique des droits constitutionnels et en remplissant parfaitement bien tous ses devoirs domestiques et privés, M. Taché s'était rendu cher aux cœurs de ses concitoyens. Le conseil s'est alors ajourné à mardi à 3 heures P. M.

TORONTO, Jeudi, 23 mai 1850.

M. Polette obtient un congé d'absence pendant quinze jours, pour affaire urgente.

Sur motion de l'hon. M. Baldwin.

Résolu.—Que demain étant le jour fixé pour célébrer la naissance de Sa Majesté, cette chambre, lorsqu'elle s'ajournera, s'ajourne à lundi prochain.

La chambre reprend les débats sur l'amendement proposé hier par l'hon. M. Boulton à la motion de M. Ferguson, pour voter une adresse en réponse au discours de Son Excellence, lequel amendement comporte "que tous les mots après augmenter" dans la 9e paragraphe, soient retranchés, et les mots "graphiquement la représentation parlementaire" de la province suivant le chiffre de la population, et sui vant une franchise plus étendue ne manquera pas d'occuper son attention, aussi bien que l'extension du principe électif au conseil législatif, principe que cette chambre a vu avec beaucoup de satisfaction recommander récemment par le gouvernement de Sa Majesté au parlement impérial, en rédigeant une constitution nouvelle pour l'ano des colonies-sœurs, soient insérés à leur place.

Et le dit amendement étant de nouveau lu; et la question étant mise, la chambre s'est divisée :

Pour :—Messieurs Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Cameron de Kent, Christie, DeWitt, Holmes, Hopkins, Johnson, McConnell, Papineau, Prince, Sanborn et Smith de Frontenac.—13

Contre :—Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cameron de Cornwall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Sir Allan N. McNab, Malloch, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Seymour, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, Thompson, et Viger.—51.

M. Malloch propose que la considération ultérieure de la question principale soit remise à lundi prochain ; rejeté.

L'hon. M. Boulton propose en amendement au projet d'adresse, que les mots "lorsqu'ils lui seront transmis par Son Excellence" dans le 15e paragraphe, soient retranchés, et les mots "qu'elle désire voir immédiatement soumettre, afin l'avoir amplement le temps dès le commencement de la session, de les examiner avec cette attention délibérée que la chambre peut rarement accorder à une pétition plus avancée," soient insérés.

Pour :—Messieurs Badgley, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Cameron de Cornwall, Cameron de Kent, Cayley, Christie, DeWitt, Hopkins, Sir Allan N. McNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Papineau, Prince, Robinson, Seymour, Smith de Frontenac, et Stevenson.—20.

Contre :—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Wentworth, Taché, Thompson et Viger.—41.

L'hon. M. Boulton propose de nouveau en amendement au projet d'adresse, que tous les mots après "ne manquera pas" dans le 16e paragraphe, soient retranchés et les mots "d'effectuer dans les dépenses disproportionnées du gouvernement des réductions assez considérables et étendues pour convaincre le pays du zèle avec lequel le parlement a entrepris de remplir ce devoir si important pour les électeurs, sans aucunement nuire à l'efficacité du service public," y soient ajoutés.

Pour :—Messieurs Badgley, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Cameron de Cornwall, Cameron de Kent, Cayley, Christie, DeWitt, Hopkins, Sir Allan N. McNab, Malloch, McLean, Meyers, Papineau, Prince, Robinson, Sanborn, Seymour, Smith de Frontenac, Stevenson.—20.

Contre :—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Ferguson, Flint, Fournier, Guillet, Hall, Hincks

Holmes, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, McFarland, Merritt Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Wentworth, Taché, Thompson et Viger.—38.

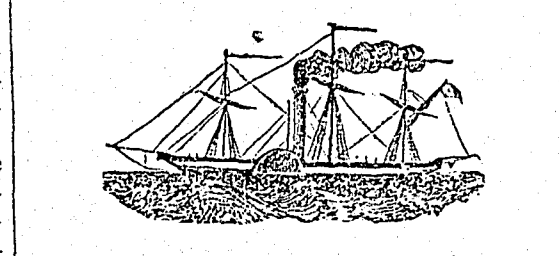
Et la chambre ayant continué à siéger après minuit, vendredi.

AVIS de Motions et autre.

L'expédition de Cuba.

Cette expédition est déjà terminée et d'une manière digne de son origine folle et coupable. Le Général Lopez, avec ses aventuriers, tomba à l'improvise sur la ville de Cardenas, dans la nuit du 18 au 19 mai. Ils étaient au nombre d'environ 600. La ville était ouverte et il ne s'y trouvait pas une force capable de se défendre. Cependant les assaillants rencontrèrent une résistance énergique. Après un facile triomphe de la part de Lopez, son premier soin fut de visiter la caisse de la douane où il trouva en 50,000 piastres, dont il s'empara. Cependant, il paraît que la claudication qu'il avait reçue fit réfléchir ses compagnons d'aventure, et ils demandèrent tous à se rembarquer. Le Général repartit donc brusquement et il est maintenant de retour aux Etats-Unis avec l'argent qu'il a volé. Toute la presse honnête est indignée de cet acte de piraterie et appelle le clameur sur la tête des coupables. Déjà le Président Taylor, en apprenant la descente des aventuriers à Cardenas, avait exhalé contre eux, dit-on, son indignation, avec la franchise d'un vieux soldat.

Nouvelles d'Europe.



ARRIVEE DE L'ASIA.

DE 7 JOURS PLUS RÉCENTS.

En 9 jours de Liverpool à Québec.

Nous empruntons au Canadien le précis suivant des nouvelles d'Europe :

L'Asia, nouveau paquebot de la ligne Cunard, porteur de la maille anglaise du 18 mai, a fait sa première traversée de Liverpool à Halifax dans le court espace de huit jours et dix-sept heures, et une dépêche télégraphique, annonçant son arrivée, a été reçue à Québec avant-hier, 27 du mois, 9 jours après son départ d'Angleterre. Il faut avouer que c'est commencer heureusement la lutte avec la ligne Collins, dont le premier bâtiment, l'Atlantic, a mis 13 jours à faire la traversée de New-York à Liverpool. Il est vrai que celui-ci a été retardé de 36 heures par quelques dérangements dans son mécanisme. Il devait repartir de Liverpool le 20, deux jours après P.M.

New-York 27 mai. Le vapeur Asia est arrivé ce matin à 5 heures, en moins de 9 jours de Liverpool. Le coton avait haussé de 1/4, la farine de 1/8 à 2/8, le maïs de 1/8 à 1/8, le froment de 2/4 à 4/8 les 70 livres. Les consolidés avaient fermé à 96 3/4.

Les nouvelles politiques sont intéressantes, quoique sans grande importance.

D'après une autre dépêche, reçue ce matin, la solution de la question anglo-grecque n'est pas de nature à satisfaire les gouvernements français et russe, mais lord Palmerston a dit à la chambre des communes qu'il espérait qu'il ne résulterait de ce circonstance aucune interruption de la bonne entente avec la France. Cependant l'assemblée nationale a pris l'affaire au sérieux, et le général d'Hilliers, ministre des affaires étrangères, a été vivement complimenté sur sa décision en rappelant l'ambassadeur français. Les fonds ont éprouvé quelques fluctuations en conséquence.

Le nouveau projet de loi électorale, qui en abolissant le scrutin de liste et exigeant trois années de domicile fixe, réduit de deux ou trois milliers le nombre des électeurs, a causé une vive agitation dans toute la France, et les pétitions contre le projet de loi pleuvent de toutes parts, et plusieurs amendements y ont été faits. Trois des principaux journaux démocratiques ont été supprimés, et plusieurs officiers de la garde nationale ont été punis pour avoir signé des pétitions.

Quoique la garnison de Paris eût été renforcée de 15,000 hommes, les craintes d'une insurrection s'étaient ravivées. Le plan d'une insurrection avait même été publié dans les premiers jours de la semaine ; mais d'un autre côté on a aussi fait connaître le plan de défense tracé par le gouvernement et on le regarde comme efficace au point de rendre le succès prompt et absolument certain.

Les ministres ont engagé Louis-Napoléon, à se retirer pour une quinzaine de jours à Fontainebleau.

Des émeutes avaient éclaté en diverses parties du pays, mais à la date des dernières nouvelles on les regardait comme supprimées.

Nouvelles Religieuses.

CONVERSION.—Lundi, 20 du courant, le village de Longueuil était témoin d'un beau et touchant spectacle religieux.

Ce jour-là, Edouard Holland, éc. ex-capitaine dans le 104me régiment d'infanterie, se faisait catholique entre les mains de M. l'abbé Chiniqy, au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis.

Ce brave officier, après s'être plusieurs fois distingué par son intrépidité dans de glorieux combats, tels que ceux d'Aboukir, de Sack et d'Harbom, etc. vivait retiré et ne s'occupait plus surtout depuis quelque temps, que de l'étude de la religion.

Son esprit était trop cultivé et trop bien pour ne pas voir bientôt la vérité et son cœur trop bien fait pour ne pas l'aimer. Il l'a connue cette vérité et à peine sa lumière a-t-elle brillé à ses yeux, qu'avec un courage digne d'un soldat et la docilité d'un enfant de Dieu, il s'est jeté dans le sein de l'Eglise Catholique pour y trouver la paix et la sécurité qu'on cherchera toujours vainement ailleurs.

C'était vraiment quelque chose de saisissant, que de voir ce vieux vétéran, courbé sous ses 75 années, d'abord demandant humblement qu'on lui ouvrit les portes de l'Eglise. Après s'être avancé d'un pas ferme vers le sanctuaire pour faire avec l'accent d'une forte conviction, la profession de la Foi Catholique.... Chacun de ses paroles faisait palpiter les cœurs de joie et couler des larmes de bonheurs.

PIÉMONT.—EMPISONNEMENT DE L'ARCHEVÊQUE DE TURIN.—L'illustre Archevêque de Turin est maintenant confesseur de la Foi, ayant été jeté en prison pour avoir résisté aux lois schismatiques dernièrement introduites par le gouvernement. Le nom de Franzoni ne sera pas désormais moins honoré que ceux de Marilly et des Droste-Vischering.

Ce fut samedi, le 4 mai, à une heure après midi, qu'un capitaine et un brigadier de carabiniers se présentèrent au palais de l'Archevêque de Turin, et qu'ayant été introduits en la présence du prélat, signifièrent à Sa Grâce de le suivre à la citadelle, en qualité de prisonnier. L'archevêque, conservant sa sérénité, se contenta de demander quelques moments pour se revêtir d'habits plus chauds, et, il suivit, son bréviaire sous son bras, les ministres de la violence publique. Comme pour augmenter le scandale de cette arrestation, on choisit pour l'exécuter un jour reconu jour de fête même par la loi civile.—Le soir, une députation des chanoines vint apporter au noble captif un témoignage du respect et de la sympathie de tout le chapitre. Le lendemain, dimanche, des prières publiques furent faites dans toutes les Eglises de Turin, et les prêtres ajoutèrent, à la messe, l'Oraison Pro episcopo constituto in carcere.

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Permettez-moi de me servir de la voie de votre journal pour donner sur les mines de la Californie certains renseignements qui m'ont été demandés par plusieurs personnes du Canada, et dont la publicité peut-être utile à un bon nombre de mes compatriotes. Je ne dirai rien des mines pour les avoir vues moi-même ; car quelque près que j'en sois je n'y suis jamais allé ; mais ce que j'en dirai je l'ai pris des rapports continuels que j'ai eus depuis 18 mois avec ceux qui y travaillent.

Bien différentes de ce qu'elles paraissent avoir été la première année de leur découverte, je crois pouvoir affirmer que depuis l'été dernier les mines de la Californie offrent aux étrangers qui viennent les exploiter des chances de profits à peine proportionnées aux risques, aux pertes, aux souffrances et aux dangers auxquels elles les exposent. L'or y est en abondance, c'est incontestable, et au-delà peut-être de toute expression ; mais il n'est pas donné à tout le monde d'en profiter : et de tous ceux à qui j'ai eu occasion de parler à leur retour des mines dans le cours de l'été dernier et depuis, je n'hésite pas à dire qu'il n'y en a pas un tiers qui m'aient répondu " nous avons réussi passablement ; " les deux tiers au moins m'ont assuré avoir à peine payé leur temps ou avoir perdu et leur temps et toutes les dépenses qu'ils avaient faites. Ce manque de succès chez un si grand nombre est attribuable à plusieurs causes. D'abord ne peuvent réussir à travailler les mines avec avantage ceux qui sont habitués à un travail manuel dur et constant, à une nourriture grossière, malsaine et souvent insuffisante et à des privations de toute espèce ; qui sont d'une sobriété à toute épreuve et exempts d'habitudes immorales et de l'amour du jeu ; car il n'y a aucune place au monde probablement où les occasions de tous les vices, celles surtout de l'ivrognerie, du jeu et de la débauche abondent comme en Californie maintenant et surtout sur les mines. On parle beaucoup des grandes villes de l'Europe où les occasions de désordres sont si communes et si attrayantes ; mais il n'y a pas l'ombre de comparaison à faire entre ces villes et l'état actuel de la Californie sous ce rapport. Or la plupart de ceux qui viennent aux mines n'ont pas les qualités et les habitudes physiques propres au genre de travail qu'elles exigent, ou sont adonnés à quelques-uns des vices qui y dominent. De plus pendant 3 à 4 mois de l'été, qui, sans cela, seraient le temps le plus favorable pour travailler sur les mines, on ne peut demeurer sur une partie d'entre elles sans s'exposer à contracter des maladies pestilentielles qui emportent un grand nombre de victimes et qui laissent dans les autres un état de faiblesse et de langueur qui les tient pendant plusieurs mois hors d'état de travailler. Bien différents de ceux qui y étaient venus l'année précédente, de tous les Canadiens d'Orégon qui sont venus sur les mines l'été dernier, près d'un tiers y ont été malades, de sorte que c'est à peine si une dizaine d'entre-eux sont retournés en Orégon avec quelques profits : la plupart y ont perdu les dépenses qu'ils avaient faites pour y venir et plusieurs y ont contracté des dettes. En général les soins des médecins, les remèdes et la pension arrachent aux malades sur les

mines presque tout ce que leur travail aurait pu leur procurer jusqu'alors.

En somme donc je suis d'avis que les avantages qu'offrent les mines de la Californie en ce moment compensent à peine les pertes, les dangers et les privations auxquelles on s'expose pour les venir exploiter. Si à cela on ajoute la considération des sommes considérables qu'il en coûte pour se transporter du Canada ici, pour voyager d'un poste à l'autre en Californie, et pour s'y procurer la vie et le couvert, la difficulté ou plutôt la presque impossibilité d'y trouver en cas de maladie l'assistance et les soins nécessaires etc., etc., toute personne réfléchie y pensera à deux fois avant de se décider à quitter le Canada pour les mines de la Californie.

Je n'ai vu encore moi-même que de mes jeunes compatriotes récemment arrivés du Canada ; car j'ai été 4 mois absent ; mais on m'assure que la plupart en arrivant à San Francisco, apprenant l'état des choses, et se trouvant déjà sans presque sans argent paraissent découragés et expriment le regret d'avoir quitté le Canada. En effet c'est proprement en mettant le pied sur le sol de la Californie que l'on commence à s'apercevoir de ce qu'il en coûte pour parvenir à prendre sa part du précieux métal ; et se trompent beaucoup ceux qui croient en devoir être quittes pour les quelques centaines de piastres qu'ils ont à payer pour le trajet du Canada à San Francisco. En débarquant il leur faut commencer à payer 3 à 4 piastres de pension par jour pendant tout le temps qu'ils doivent demeurer à San Francisco avant de monter aux mines, ce qui quelquefois peut durer plusieurs jours suivant les circonstances. S'ils y sont malades, ils doivent payer de 10 à 16 piastres par jour pour être admis dans un hôpital ; et s'ils n'ont pas de quoi payer ou des amis pour les recevoir, ils sont abandonnés à eux-mêmes et exposés à mourir dans les rues sans aucune assistance, comme il est arrivé déjà plus d'une fois. Ensuite, il faut penser aux mines qui sont à quelques centaines de milles de distance : si on veut y aller par terre il faut y acheter au moins chacun deux chevaux de 100 à 150 piastres chaque, puis des selles et provisions : si on y va par eau il faut payer 30 piastres sur le bateau à vapeur jusqu'à la ville du Sacramento sans compter la pension, et du Sacramento aux mines d'avantage, mais je ne sais combien ; et de plus on a la chance de tomber malade en arrivant aux mines avant même d'avoir commencé à travailler, surtout si c'est en été.

Mais d'un autre côté, je dois avouer que ceux qui auront apporté avec eux assez d'argent pour répondre à toutes leurs dépenses, qui auront échappé aux dangers d'une longue navigation, aux assassinats et aux vols si fréquents sur les mines aussi qu'aux maladies ; qui se seront appliqués à un travail assidu accompagné d'une stricte économie et d'une grande sobriété, pourront en peu d'années se voir à la tête d'une belle fortune. Mais sera ce le plus grand nombre ? L'expérience a prouvé le contraire jusqu'à présent pour l'avenir nous verrons. Au reste je considère comme un mauvais plan de partir du Canada pour venir travailler aux mines pendant quelque temps et s'en retourner ensuite. Il me paraît bien préférable que ceux qui veulent avoir leur part de ce trésor ouvert ici à tout le monde, mais qui ne s'obtient qu'avec de grands sacrifices, partissent pour la Californie avec l'intention de s'y fixer pour toujours. Ceux qui seraient mariés et qui n'auraient pas le moyen de conduire pour le moment leurs familles avec eux, pourraient venir de l'avant, commencer un établissement, puis faire venir ensuite leurs familles, quand ils se seraient procuré l'argent nécessaire. Mais ce n'est pas sur les mines que je conseillerais à ces personnes d'aller se fixer ; ce serait dans la plaine où les environs de la plaine appelée de Santa Clara, où j'ai habité pendant plusieurs mois et qui jouit d'un climat très salubre et où l'un des plus beaux du monde avec un sol d'une grande fertilité. Ces personnes, ainsi établies à une petite distance des mines pourraient, tout en faisant valoir leurs terres, choisir les moments favorables pour aller travailler sur les mines sans s'exposer aux maladies, accidents, pertes de temps et dépenses inutiles auxquelles s'exposent la plupart de ceux qui ne viennent en Californie qu'en passant. C'est ainsi qu'en agissant ordinairement les résidents actuels de ce pays.

Mais avant tout qu'on n'oublie pas qu'ici comme ailleurs on a rien pour rien, et que pour commencer un établissement, de quelque nature qu'il soit, il faut avoir des fonds. C'est à chacun donc de bien faire ses calculs avant de prendre aucune décision définitive.

J. B. A. BROUILLET, Pte. Missionnaire.

San Francisco Haute Californie 15 Avril 1850.

P. S. Les personnes qui désormais voudraient avoir des renseignements sur la Californie pourront s'adresser au Rev. M. Ant. Lauglois, qui m'a remplacé à San Francisco ; et ceux qui m'écriront voudront bien m'adresser leurs lettres en Orégon, où je dois retourner assez prochainement, quoique j'en arrive. L'adresse devra être "à Oregon City Oregon Territory via New-York, Panama et San Francisco ;" non pas que je doive demeurer à Oregon City, mais parce que cette ville est la place où s'arrête le poste.

Je viens d'apprendre par M. F. Picard, un de ses compagnons de voyage, que le jeune Dr Daost de Beauharnais est mort dans la traversée de Panama à San Francisco. M. George Languedoc que je viens de voir ainsi que quelques autres Canadiens me disent être d'avis qu'il n'est pas prudent de partir du Canada sans avoir au moins 400 piastres dans sa bourse afin d'être en état de faire face à toutes les dépenses prévues et imprévues du voyage.

J. B. A. B.

Nouvelles et Faits Divers

ASSURANCE DES EGLISES DE CAMPAGNE.— Depuis la publication de notre dernière feuille, trois autres Fabriques, celle de Terrebonne, de St. Jérôme et de Rigaud, nous ont transmis l'information officielle de leur décision à entrer dans le projet d'Assurance pour les églises de campagne.

ASTRONOMIE.—Le 11 novembre 1572, on vit apparaître subitement dans la constellation Cassiopée une nouvelle étoile dont l'éclat surpassait les plus belles du firmament, et qui passait à l'œil nu en plein midi. Elle était d'abord d'une blancheur parfaite; puis son éclat alla toujours en diminuant, elle devint jaune, jusqu'à ce qu'enfin elle parut rouge ; mais au bout de quelques mois, elle disparut entièrement.

DISTRICT DE GASPÉ.—La Gazette de Gaspé annonce que M. Cuthbert, membre du parlement pour le comté de Bonaventure, a résigné son siège.

Il va paraître un nouveau journal à Gaspé.

DECES.

A St. Sulpice, mardi le 21 du courant, M. Benjamin Piché fils de M. B. Piché marchand du lieu à l'âge de 20 ans, après une maladie de consommation qu'il a supportée depuis quatre mois avec la plus parfaite résignation.

BAZAR!!!

LES Dames du Faubourg de Québec et plusieurs des Dames du Faubourg St. Laurent, font savoir au public que, LUNDI, MARDI, MERCREDI de la semaine prochaine (3, 4 et 5 juin), à une heure P. M., elles ouvriront un BAZAR dans la Salle des RR. PP. Oblats, rue Visitation, Faubourg de Québec, au profit de la Chapelle St. Pierre. Ces Dames osent espérer que les Messieurs et les Dames charitables de la Ville et des Faubourgs leur feront l'honneur de visiter leur Bazar et de favoriser leur entreprise.

Montréal, ce 31 mai 1850.

ASSOCIATION

ST. JEAN-BAPTISTE.

ASSEMBLÉE DU COMITÉ DE FINANCES ET DE SECOURS.

JEUDI étant Fête d'Obligation (LA FÊTE DIEU) l'Assemblée du Comité qui devait avoir lieu hier, en vertu de la 64e Section des Règlements, est remise à AUJOURD'HUI, le 31 du courant, à 7 1/2 heures P. M. dans l'une des Salles de l'Hôtel de Ville, rue Notre-Dame. Le Comité de Finances et de Secours espère que les membres de l'Association s'empresseront de payer le montant de leur contribution entre les mains de RONALD TREMBLAY, éc. Trésorier-Général.

Les Membres du comité de l'Association en général sont invités à assister en corps à la procession solennelle de la FÊTE-DIEU, qui a lieu dimanche prochain. Ils voudront bien se rendre comme les années précédentes, à la Sa.ristie, à 7 1/2 heures, pour y prendre leurs insignes. Entrée par la rue St. Joseph.

LUJGER DUVERNAVY, Com.-Ordon.

Montréal, 31 mai 1850.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

UNE assemblée générale de tous les Membres de l'ASSOCIATION ST. JEAN BAPTISTE aura lieu LUNDI, le 3 juin prochain, dans l'une des Salles de l'Hôtel de Ville, à 7 heures P. M. précises, en conformité à la 25e section des Règlements.

LUJGER DUVERNAVY, Com.-Ordon.

Montréal 31 mai 1850.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇUS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou étiquetés cartonnés avec illustrations.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

A U S S I :

Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des Débentures.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3. } 21 mai 1850.

IMAGES NOUVELLES.

Reduction de prix.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petits, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/0 les 100 feuilles.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3. } 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANCAIS,

Pour MM. du Clergé et autres,

REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS

ET A VENDRE

A LA LIBRAIRIE DE

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3. } 21 mai 1850.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION, SAVOIR.

LA Corporation du Collège de l'Assomption donne notice à toutes les personnes qui sont endettées envers le dit Collège pour logement ou instruction de leurs enfants, antérieurement au PREMIER AOUT 1849, de venir solder leurs comptes, ou prendre des arrangements d'ici au PREMIER JUIN prochain sans faute. Faute de quoi leurs comptes seront mis indistinctement entre les mains d'un Avocat.

S'adresser à M. Guibault au Collège, ou au Révd. M. Dorval à la Cure, ou au Soussigné, l'un des membres de la dite Corporation chargé spécialement de cette affaire.

L. J. C. CAZENEUVE.

L'Assomption, le 26 avril 1850.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

LES Syndics de l'Eglise, etc., de St. Urbain, recevront les propositions pour les constructions d'une Eglise, Sacristie et Presbytère à être érigés dans la susdite Paroisse. Les Plans et Devis seront déposés chez M. Doucet, un des Syndics résidant au rang double à dater du QUINZE MAI présent. Les propositions seront reçues par lettres cachetées le ou avant le 30 juin prochain. L'entrepreneur devra être une personne solvable ou fournir des cautions à la satisfaction des Syndics. Les lettres adressées aux Syndics des bâtisses de St. Urbain via St. Martine.

Par ordre, JOS. BUREAU.

St. Urbain, 7 mai 1850.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE
SUR LA VIE
DE
LONDRES.
BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.
CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.
BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES.
17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.
BUREAU LOCAL.
BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT.
A. LAROCQUE, ECR., F. R. FABRE, ECR.
H. L. ROUTH, ECR., W. LUNN, ECR.
MEDECINS CONSULTANS.
F. T. BADGLEY, ECR., M. D.
H. PELTIER, ECR., M. D.
F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages particuliers qu'offre cette société à ses assurés :

1°. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billes promissaires des assurés eux-mêmes. Ces Billes peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3°. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4°. Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée — et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé — et de là tous les ans.

5°. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que si la police ne sera pas payée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6°. Un Bureau général pour l'Amérique Britannique du Nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurés seront acceptés par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émises de suite.

Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-bas, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans rétro, et ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge :

| Age. | Avec les profits. | Sans les profits. | Demi-Crédit. |
|------|-------------------|-------------------|--------------|
| 15 | 1 13 1 | 1 6 5 | |
| 20 | 1 17 4 | 1 9 11 | |
| 25 | 2 2 9 | 1 14 7 | 1 17 6 |
| 30 | 2 9 3 | 2 0 2 | 2 2 6 |
| 35 | 2 16 7 | 2 6 4 | 2 9 2 |
| 40 | 3 6 2 | 2 14 8 | 2 17 6 |
| 45 | 3 17 1 | 3 4 0 | 3 7 4 |
| 50 | 4 13 1 | 3 17 11 | 4 1 4 |
| 55 | 5 17 8 | 4 19 11 | 5 3 4 |
| 60 | 7 10 10 | 6 9 11 | 6 13 2 |

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE,
Sur la Vie.
CAPITAL, £500,000 STERLING.
GOVERNEUR :
LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOVERNEUR DES CANADAS, ETC.
BUREAU PRINCIPAL, EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE, MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.
CANADA.
BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N° 49, MONTREAL.
DIRECTEURS :
D'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.
L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.
ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.
CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.
L'HONORABLE J. McCORD.
L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.
B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.
GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical.
JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal.
ALFAXNDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par avance ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE
Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE
Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS.
Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du Bureau à Montréal, étant abolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE.
M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtellerie pour un prix modéré.
St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA
VIE DU CANADA.
(Canada Life Assurance Company.)
INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.
CAPITAL — £50,000.
BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.
HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.
JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.
Et Dix-huit Directeurs.
THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.
Bureau, Local, Montréal.
L'HON. JOSEPH BORRETT, PRÉSIDENT.
JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT.
Directeurs.
WILLIAM WORKMAN, ECR.
WILLIAM LYMAN, ECR.
G. E. CARTER, ECR., M. P. P.
HEW RAMSAY, ECR., Gérant.
Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Soliciteur-Général.
Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.
Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.
Québec—Agent.—H. W. WELCH, ECR.
Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.
Sord.—R. Harrower, ECR. McGeorge.—Thos. Tait, ECR.
St. Andrew.—Frank Farish, ECR. St. Hyacinthe.—Boucher de la Buayère, ECR.
St. John.—Charles Pierce, ECR. Trois-Rivières.—John Robertson, ECR.
Huntingdon.—R. B. Sober, ECR. Hawkesbury.—Georges Hamilton, ECR.
Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR.
Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et se charge de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Rentes de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANXUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

| Age. | Avec les profits. | Sans les profits. | Demi-Crédit. |
|------|-------------------|-------------------|--------------|
| 15 | 1 13 1 | 1 6 5 | |
| 20 | 1 17 4 | 1 9 11 | |
| 25 | 2 2 9 | 1 14 7 | 1 17 6 |
| 30 | 2 9 3 | 2 0 2 | 2 2 6 |
| 35 | 2 16 7 | 2 6 4 | 2 9 2 |
| 40 | 3 6 2 | 2 14 8 | 2 17 6 |
| 45 | 3 17 1 | 3 4 0 | 3 7 4 |
| 50 | 4 13 1 | 3 17 11 | 4 1 4 |
| 55 | 5 17 8 | 4 19 11 | 5 3 4 |
| 60 | 7 10 10 | 6 9 11 | 6 13 2 |

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge :

| AGE A ATTENDRE. | 50 | 55 | 60 | 65 |
|-----------------|---------|---------|----------|---------|
| 20 | 2 14 2 | 2 5 7 | 1 19 10 | 1 16 2 |
| 25 | 3 9 7 | 2 16 7 | 2 8 3 | 2 2 2 |
| 30 | 4 13 2 | 3 12 4 | 2 19 7 | 2 11 8 |
| 35 | 4 12 3 | 4 15 3 | 3 14 9 | 3 2 9 |
| 40 | 10 12 9 | 6 15 3 | 4 18 6 | 3 18 11 |
| 45 | | 10 13 2 | 6 16 5 | 5 1 6 |
| 50 | | | 10 14 11 | 7 1 5 |
| 55 | | | | 11 5 9 |

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.
Montréal, le 5 mars 1850.

BAZAR! BAZAR!!
JEUDI prochain, 23 courant, un BAZAR s'ouvrira, sous le patronage des Dames de Charité, à l'Hôtel de M. Seraphin Gerard, place Jacques Cartier.
Le profit de ce Bazar sera pour le Catéchisme de Persévérance des filles.
Montréal, ce 21 mai 1850.

MOIS DE MARIE.
NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie relieure.
Prix 7s. 6d. la douzaine.
A vendre chez
Montréal, { E. R. FABRE et Cie.
2 Avril 1850. { Rue St. Vincent N. 8.

Eaux PLANTAGNET.
LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos BÉRIAU, Marchand Groeur, Place Jacques Cartier, agent pour la vente des EAUX DE PLANTAGNET où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public.
CHARLES LAROCQUE Agent
Montréal, 26 octobre 1849.

AUX EMIGRANTS A CHICAGO.
LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feront bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo. Elles verront qu'il est plus avantageux de prendre passage à Montréal que pour jusqu'à Buffalo; car, quand elles ont payé le pas jusqu'à Chicago, ou les fait souvent attendre deux jours pour le vaisseau qui leur est destiné. De manière que leur voyage est retardé et leurs dépenses augmentées par leur résidence forcée à Buffalo. Si elles arrivaient à Buffalo sans engagement, elles seraient libres de prendre le premier vaisseau venu pour les conduire à leur destination.
BUFFALO.
M. L'ENTREUR.—Veuillez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont grossièrement trompés quand ils payent leur passage pour jusqu'à Chicago. Ils demeurent quelques fois ici deux jours attendant le steamer; tandis qu'ils payaient leur passage seulement jusqu'à Buffalo, ils ne seraient pas retardés sur leur route, mais ils pourraient prendre le premier steamer qui laisserait le port.
Votre, etc
JOSEPH HOMER.
10 mai 1850.

CURRICULUM LATINUM
AD USUM JUVENUTIS.
LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants :
Extraits de Cornélius Népos.
Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce.
Quatre livres des Commentaires de César.
Cicéron sur la Facilité.
Cicéron sur l'Amitié.
Vie d'Agricole, par Tacite.
Prix 6s 3d.
Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.
Le volume de Poésie contient :
Les 3 premiers Livres de l'Enéide.
Les Géorgiques de Virgile.
Les Odes d'Horace.
Les Fastes d'Ovide.
Prix 5s. 6d.
Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s 9d.
ARMOUR et RAMSAY.

LE SOUSSIGNÉ à l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage par les fabriciens, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.
Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné au mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.
JH. ROY.
Montréal 27 septembre 1849.

BUSTE DE MGR. DE MONTRE L,
LE Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Ballet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.
Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.
Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.
P. E. PICHAULT.
Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours.
Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS Jésus en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc.
Montréal, 23 Octobre 1849.

NOTICE SUR L'EXHUMATION
ET LE
78ME ANNIVERSAIRE
DE LA
BEV. MÈRE NOUVELLE,
(DÉCÉDÉE LE 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET PREMIERE SUPERIEURE DES SOEURS DE LA CHARITÉ, DITES SOEURS CRISES, DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL.
A vendre à ce Bureau
Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL
DES
Societes de Temperance
DEDIE
A LA JEUNESSE DU CANADA,
PAR LE REV. C. CHINIQUEY, PPRE.
LE soussigné à l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.
Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.
J.-Bte. ROLLAND.
Montréal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION!!
Ou imprime à ce Bureau :
Adresses,
Billets d'Invitation,
Lettres funéraires
Et JOBS de toutes façons;
S'adresser à :
JOSEPH RIVET.
Imprimeur des Melanges Religieux, 110 St. Denis près de l'Evêché.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,
D'APRES LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

| COUR du BANC de la REINE | JANV. | FEBR. | MARS. | AVRIL. | MAI. | JUIN. | JUIL. | AOUT. | SEPT. | OCTO. | NOV. | DEC. |
|------------------------------------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Comme Cour } Québec..... | 7-18 | | | | | | 1-12 | | | | | |
| d'Appel... } Montréal..... | | | 1-12 | | | | | | | 1-12 | | |
| Comme Cour } Québec..... | 20- | | 1-12 | | | | 14- | | | | | |
| Criminelle. } Montréal..... | | | 14- | | | | | | 11- | 14- | | |
| } Trois-Riv... | | 2- | | | | | | | 1- | | | |
| } Sherbrooke. | | 12- | | | | | | | | | | |
| COUR SUPERIEURE. (a) | | | | | 1-20 | | | | 1-20 | | | 1-20 |
| Québec et Montréal..... | | | | | | 1-14 | | | | | 1-14 | |
| Trois-Rivières..... | | | | | | | | | | | | 1-20 |
| Sherbrooke..... | | | | | | | | 16-27 | | | | |
| COUR DE CIRCUIT. (b) | | | | | | | | | | | | |
| Québec..... | | | | | | | | | | | | |
| } Rimouski..... | 19-28 | | | | 19-28 | | | | | 19-28 | | |
| } Kamouraska. | | 1-10 | | | | 1-10 | | | | | 1-10 | |
| } St. Thomas. | | 13-22 | | | | 13-22 | | | | | 13-22 | |
| } Lévesque..... | | 16-25 | | | | 19-28 | | | | | 20-29 | |
| } Beauce..... | | | 1-10 | | | | 1-10 | | | | | 1-10 |
| } Lorbinière..... | | | 13-22 | | | | 13-22 | | | 7-16 | | 13-22 |
| } Portmout..... | 7-16 | | | | 7-16 | | | | | | | |
| } Saguenay..... | | | 1-10 | | | | 1-10 | | | | | 1-10 |
| } Chicoutimi } Montréal | | | | | | | | | | | | |
| } Berthier..... | 21-30 | | | | 21-30 | | | | 21-30 | | | |
| } L'Assomption. | | 1-10 | | | | 1-10 | | | | | | 1-10 |
| } Terrebonne..... | | 12-21 | | | | 12-21 | | | | | | 12-21 |
| } Deux-Montag. | 7-16 | | | | 7-16 | | | | 7-16 | | | |
| } Vaudreuil..... | 20-29 | | | | 20-29 | | | | 20-29 | | | |
| } Beauharnois..... | | 1-10 | | | | 1-10 | | | 12-21 | | | 12-21 |
| } St. Jean..... | | 10-19 | 12-21 | | | 10-19 | | | | 10-19 | | |
| } Misi-hou..... | | 21-30 | | | | 21-30 | | | | 21-30 | | |
| } St. Hyacinthe. | | 10-19 | | | | 10-19 | | | | 10-19 | | |
| } Richelieu..... | | 21-30 | | | | 21-30 | | | | 21-30 | | |
| District des } Trois-Rivières..... | | | | | | | | | | | | |
| District de } Sherbrooke..... | | | | | | | | | | | | |
| } Richmond..... | | 10-19 | | | | 10-19 | | | | 10-19 | | |
| District de } Fatou..... | | | | | | | 1-10 | | | | | 1-10 |
| } Stanstead..... | | | | | | | 15-24 | | | | | 15-24 |

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.
(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, ecus actuel, et de des sésances hebdomadaires sur certains objets, cause d'expertes, motions, &c.
(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, ecus actuel.
* La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'aout excepté.
† La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.
‡ La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.
§ La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

ATTENTION!!!
A VENDRE,
A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.
Manuel pour se préparer à la Fête de la naissance de N. S. J. C.
Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'italien, d'après la dernière Edition de Rome.
PRIX : Un Ecti la Douzaine.
Montréal, 14 décembre 1849.

AUX FABRIQUES,
A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à
J. B. THOMAS.
Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.
Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL,
ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désiraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.
P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc.
Coin des rues Dorchester et Sanguinet.
Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,
Notaire, No. 16, rue St. Vincent.
Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.
LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.
Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES (sans de poste à part).
Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.
Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.
Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, France de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal.
PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, l'ère, insertion, . . . 2 6
Chaque insertion subséquente, . . . 0 7
Dix lignes et au-dessous, l'ère, insertion, . . . 3 6
Chaque insertion subséquente, . . . 0 11
Au-dessus de dix lignes, [l'ère, insertion] chaque ligne, . . . 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 1
Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.
Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

LE MOIS DE MAI.
LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHANT DE LA CROIX, d'UN ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SÉRMONS à LA ST. Vierge; elle est préférable sans tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.
J.-Bte. ROLLAND.
N° 24, rue St. Vincent.
Montréal, 10 avril 1850.

LES Marguilliers de la Paroisse de St. Hermas recevront des soumissions pour les réparations de l'Eglise Paroissiale, jusqu'au 17 JUIN prochain.
Pour Plans et Devis, s'adresser au Presbytère.
P. POULIN, PPR.
Montréal, le 3 mai 1850.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX
Montréal, M. FABRE, & Cie., Libraire
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec, M. D. MAILLET, PPR. Y
St. Anne, M. F. PÉLOU, PPR. Direct.
Rivière du Loup, M. L. BARBEAU,
St. Athanase, M. H. AUBERTIN.
Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis
PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET, IMPRIMEUR.
RÉDACTEUR EN CHEF, JOS. LAROCQUE, PPR.